

## Une nouvelle définition des aires d'attraction des villes

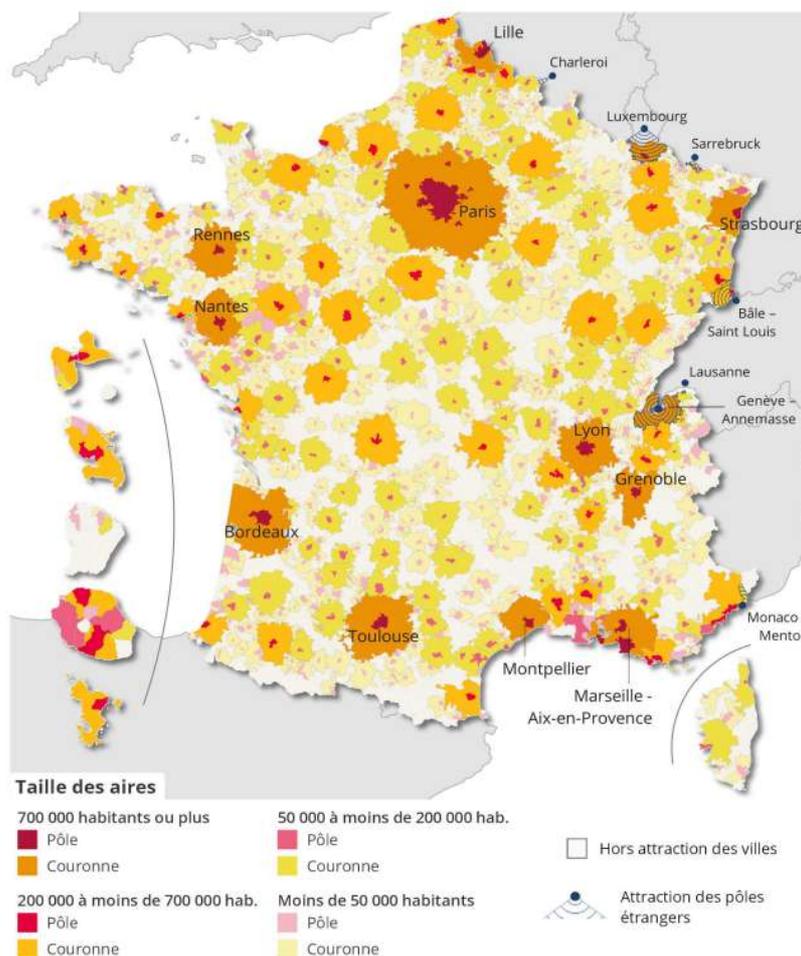
L'**aire d'attraction** d'une ville est, en France, un zonage d'étude défini par l'Insee, correspondant aux aires métropolitaines des villes de France. Il définit l'étendue de l'influence d'une commune sur les communes environnantes. Publié en octobre 2020, il se substitue à la notion d'**aire urbaine**, dont le zonage remontait à 2010, et a pour but de correspondre davantage aux critères internationaux utilisés pour définir et appréhender les aires métropolitaines.

Dans les statistiques les plus récentes donc, L'aire d'attraction (et non plus aire urbaine) est composée :

- d'un **pôle**, défini à partir de critères de population et d'emploi : la commune la plus peuplée (Paris pour l'aire d'attraction de Paris, Toulouse pour l'aire d'attraction de Toulouse...) est dorénavant nommée **commune-centre** (et non plus **ville-centre**) ;
- ainsi que d'une **couronne périurbaine** constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Jusqu'alors le seuil des **40%** était requis pour définir l'appartenance à la couronne périurbaine.

En conséquence, les aires d'attraction sont **plus larges** que les aires urbaines et concentrent **93% de la population** du pays. Dans les faits, les logiques d'organisation du territoire rural **ne changent pas** mais les statistiques de vos documents d'accompagnement seront affectées par ce nouveau découpage, si elles sont très récentes.

Aires d'attraction des villes selon le nombre d'habitants en 2017



## Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations

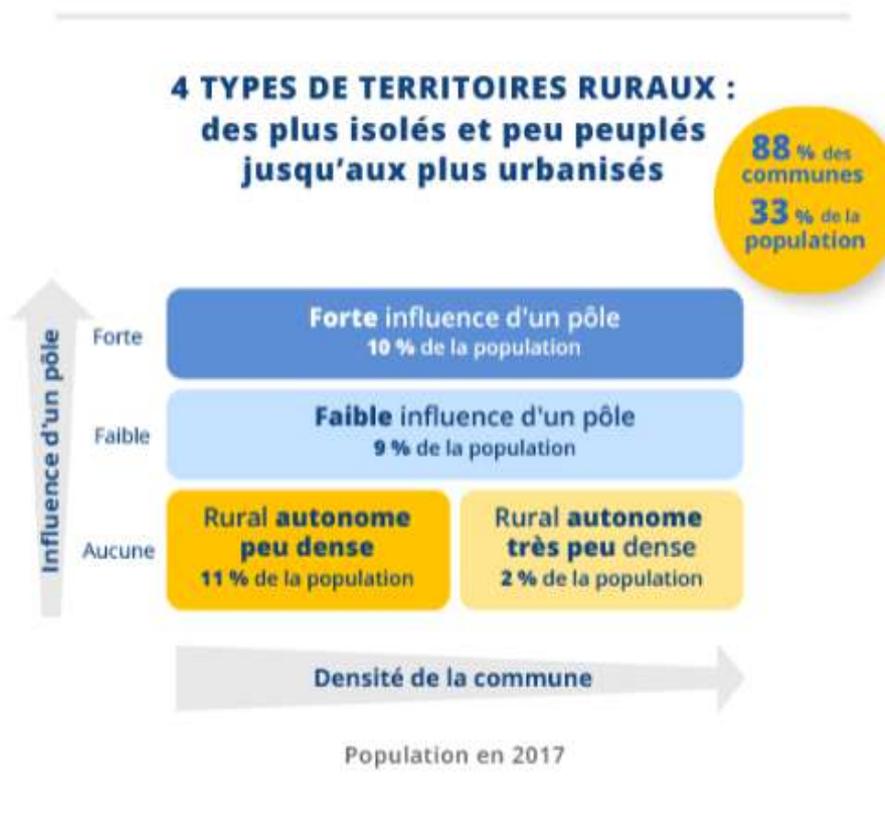
D'après INSEE, 2020.

Pour établir des statistiques et permettre de se rapprocher au mieux de la réalité géographique des espaces ruraux, l'INSEE (Institut officiel dépendant du Ministère de l'Economie) a proposé en 2021 une **nouvelle définition de l'espace rural**. Cette modification peut faire l'objet d'une question à l'oral.

Réalités multiformes et hétérogènes selon leur géographie et leur histoire, les espaces ruraux se définissent d'abord par leur **faible densité de population**.

Jusqu'en 2020, l'Insee définissait le rural comme l'ensemble des communes n'appartenant pas à un pôle urbain qui est caractérisé par le regroupement de plus de 2 000 habitants dans un espace présentant une certaine continuité du bâti, censée caractériser les « villes ». La définition proposée ici rompt avec cette approche centrée sur la ville. Les territoires ruraux désignent désormais l'ensemble des **communes peu denses ou très peu denses** d'après la grille communale de densité. Ils réunissent 88 % des communes en France et 33 % de la population en 2017.

Cette seule caractéristique de l'espace rural ne permet pas d'en appréhender toutes les dimensions. Il faut y **associer** des critères de type fonctionnel (agricole, touristique, forestier, industriel), notamment le **degré d'influence d'un pôle d'emploi**. Avec cette approche, quatre catégories d'espaces ruraux se dessinent, allant des communes rurales très peu denses, hors influence d'un pôle, aux communes sous forte influence d'un pôle. Cette classification va ainsi de communes où la population stagne à des communes attirant des populations plus jeunes, et dont la dynamique dépasse celle des communes urbaines. Cette approche permet de définir statistiquement un continuum allant des espaces les plus isolés et peu peuplés jusqu'aux espaces ruraux les plus urbanisés.



## Une nouvelle définition statistique des communes rurales

Les espaces ruraux sont **des paysages**, **des espaces de production**, des espaces vécus, des **imaginaires**, etc. La ruralité, ce qui fait le caractère rural d'un territoire, a des pratiques spatiales spécifiques, celles par lesquelles les individus, les groupes sociaux et les sociétés transforment ce territoire. Faiblement artificialisés et relativement peu peuplés, les espaces ruraux ne sont pas pour autant des espaces naturels : moins visibles que dans les espaces urbains, les marques de l'anthropisation y sont seulement plus discrètes car ne correspondant pas toujours à une artificialisation (Ex : les espaces agricoles sont très anthropisés sans être pour autant artificialisés). La notion de paysage est importante pour restituer le caractère rural d'un espace : le caractère végétal l'emporte, avec des nuances (agriculture, forêt, roche, dunes...)

Au sein des communes rurales, les différences d'occupation du sol sont cependant importantes. Les communes les moins denses, héritages des espaces enclavés du passé ou d'espaces en perte de vitesse, sont pour une large part situées dans les reliefs.

Réalités multiformes et hétérogènes selon leur géographie et leur histoire, les espaces ruraux se définissent d'abord par leur faible ou très faible densité de population. Or pour le statisticien, l'espace rural a longtemps été défini « **en creux** » par rapport aux espaces urbanisés. Ainsi, l'Insee définissait les communes rurales comme étant celles qui n'appartenaient pas à une unité urbaine. À l'issue d'une réflexion, il a été décidé de **définir les communes rurales** à partir de la grille de **densité** : sont rurales toutes les communes peu denses ou très peu denses.

## Quatre catégories de communes pour rendre compte de la diversité des espaces ruraux

Il apparaît possible de mettre en évidence un **gradient de ruralité** déterminé par le degré d'**influence d'un pôle d'emploi**. Pour le critère de densité, la grille de densité distingue les communes peu denses et les communes très peu denses. Pour les critères de nature fonctionnelle, on peut retenir les liens soit avec les pôles d'emploi soit avec les pôles de services.

- Les communes rurales **sous forte influence** d'un pôle d'emploi. Elles appartiennent à une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, et plus de 30 % de leurs actifs occupés travaillent dans le pôle de cette aire.
- Les communes rurales **sous faible influence** d'un pôle d'emploi. Elles appartiennent à une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, et moins de 30 % de leurs actifs occupés travaillent dans le pôle de cette aire.

Ces deux premiers groupes sont qualifiés de « **ruraux périurbains** » dans la mesure où ces communes appartiennent à l'aire d'influence d'un pôle.

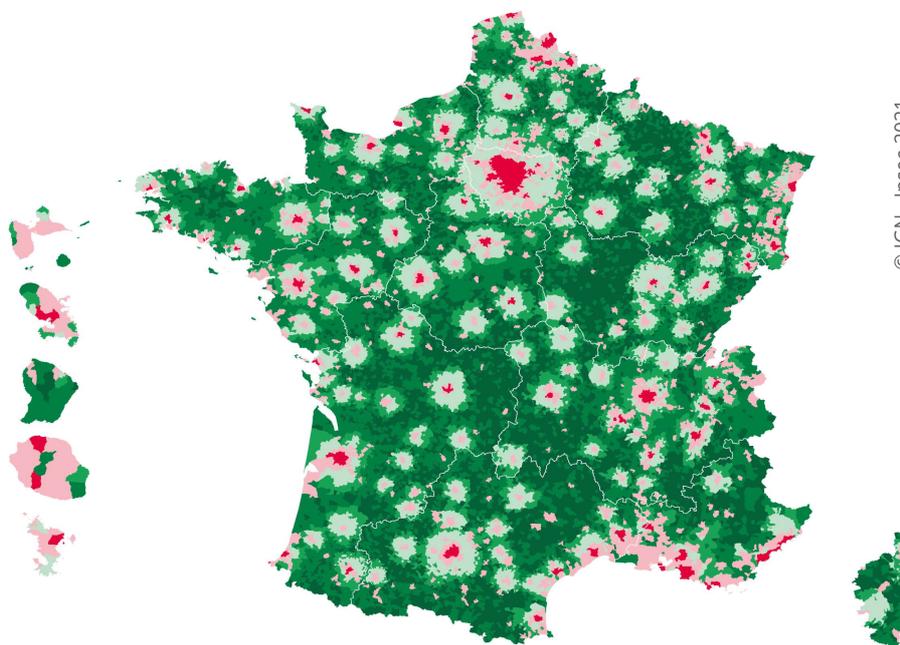
- Les communes rurales hors influence d'un pôle d'emploi. Elles sont hors influence des villes ou appartiennent à une aire de moins de 50 000 habitants. Ce groupe est qualifié de « **rural autonome** » dans le sens où ces communes fonctionnent sans l'influence d'un pôle, ou sous l'influence d'un petit pôle qui structure peu son environnement. Parmi les communes rurales hors influence d'un pôle d'emploi, on distingue les communes peu denses des communes très peu denses.

### Catégories du rural

- Sous forte influence d'un pôle
- Sous faible influence d'un pôle
- Autonome peu dense
- Autonome très peu dense

### Catégories de l'urbain

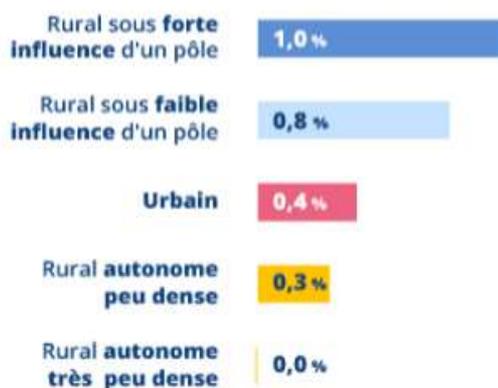
- Urbain dense
- Urbain densité intermédiaire



Les quatre catégories de l'espace rural présentées font ressortir des types de communes différents, avec un « **gradient de ruralité** » allant des « communes très peu denses autonomes » aux « communes rurales périurbaines ». Selon ce gradient, on passe de communes où la population stagne (peu d'influences des pôles urbains) à des communes où la croissance de la population est forte, avec une part croissante des moins de 40 ans, des cadres et professions intermédiaires.

## DES COMMUNES RURALES OÙ LA POPULATION STAGNE, D'AUTRES PLUS DYNAMIQUES QUE DANS L'URBAIN

Dans le rural sous forte influence d'un pôle, la population augmente de **1,0 %** par an



Évolution annuelle moyenne de la population entre 2007 et 2017